



Informations CAF , dette pas dette

Par **Lolo Lili**, le **17/12/2019** à **14:21**

Bonjour,

Après la visite d'un contrôle CAF a mon domicile , je suis en fraude pour une pension a l'amiable non declare (malheureusement je savais pas) enfin je leur doit donc 1050€ pour l'instant car je suis en plein courrier d'observation ..

Après coup, et après calcul je me suis appercu qu'il y avais un trou dans ce que je touche . je l'ai ai donc appelé , ils m'ont expliquer qu' il me retienne tous les mois en plus des 48€ de dettes 92€ pour non passage au tribunal car l'ouverture du dossier est en 2017 et depuis pas de nouvelles. Est ce normal? En sachant qu'il y a bien un dossier ouvert avec mon avocate?je ne comprends pas ces 92€ qui en plus de ça mon ex m'en donnerai que 45€ . Je suis un peu 'beaucoup' perdu la

Merci d'avance pour le temps pris a me repondre

Par **youris**, le **17/12/2019** à **14:58**

bonjour,

il est toujours indiqué que le sallocataires de la CAF doivent signaler toutes leurs ressources et tout changement dans leur situation.

je suis surpris que pour une dette de 1050 €, la CAF ait fait une procédure judiciaire.

concernant le montant retenu par votre CAF, impossible de répondre, j'ignore ce que signifient ces 92 € pour non passage au tribunal.

vous pouvez saisir le médiateur de votre CAF, votre avocat peut aussi vous renseogner.

salutations